

Nombre de participants présents :

Liste des présences :

No.	Prénom et Nom	Fonction	Organisation
1.	Rachelle Prud'homme	Conseillère stratégie et développement	Énergir
2.	Jean Landry	Directeur	Organisme de Bassin Versant Charlevoix – Montmorency
3.	Renaud Dostie	Membre du Club du Lac Perdu	Club du Lac Perdu
4.	Dany Paquette	Membre du Club Rivière Des Roches	Club Rivière Des Roches
5.	Gwendaline Kervran	Administratrice	CRE Capitale nationale
6.	Francis Flynn	Citoyen	Saint-Ferréol-les-Neiges
7.	Fabiola Oribe Sueko	Déléguée principale	Hydro-Québec
8.	Jean-François Guillot	Directeur général	MRC de la Côte-de-Beauré
10.	Michel Villeneuve	Conseiller(e) principal(e) - affaires publiques et relations communautaires	Boralex
11.	Eva Essex	Adjointe administrative, environnement et relations avec le milieu	Boralex

Diffusion du compte-rendu:

Membres absents(es) :

No.	Prénom et Nom	Fonction	Organisation
1	Majella Pichette	Maire	Municipalité Saint-Tite-des-Caps
2	Michel Tremblay	Président	Club de motoneige Sapins d'or
3	Jacques Laliberté	Chargé de projet énergie	Séminaire de Québec
4	Éric Ennis	Directeur général	Municipalité de St-Ferréol
5	Ghyslaine Lachance	Citoyen	Saint-Tite-des-caps
6	Maxime Giguère	Directeur	Corporation développement de la Côte-de-Beauré

Préparation du compte-rendu:

Eva Essex	Adjointe administrative, environnement et relations avec le milieu ✉ ext-eva.essex@boralex.com	Boralex
-----------	--	---------

Révision du compte-rendu:

Michel Villeneuve	Conseiller(e) principal(e) - affaires publiques et relations comm. ✉ michel.villeneuve@boralex.com	Boralex
-------------------	--	---------

Informations narratives détaillées: [Récapitulatif : Comité de liaison Des Neiges - Secteur sud 24 mars](#)

Point à l'ordre du jour	Résumé des échanges
1. Mot de bienvenue	24-03-2025 : La réunion a commencé par un mot de bienvenue et une présentation des nouveaux membres du comité. Chaque participant a eu l'occasion de se présenter et de parler de l'organisme qu'il représente.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	24-03-2025 : L'ordre du jour est adopté tel que présenté. Le statut de fonctionnement du comité a été revu. M. Villeneuve fera un retour sur le questionnaire qui avait été envoyé aux participants.
3. Compte-rendu comité de liaison du 4 décembre 2024	24-03-2025 : Les ajustements apportés au document ont été discutés, notamment les statuts et le fonctionnement du comité. Il a été mentionné que les postes vacants seront pourvus d'ici la prochaine réunion. M. Villeneuve a clarifié des zones d'ombre à savoir : - Des Neiges Sud a son propre comité de liaison comme décidé au dernier comité; - La différence entre un comité de liaison et un comité de suivi.
4. Statuts et fonctionnement du comité	24-03-2025 : Le document explique ce qu'est un comité de liaison. Il s'agit d'une instance de concertation réunissant les promoteurs du projet, les acteurs locaux et les représentants des communautés concernées. Le mandat du comité est d'assurer un canal privilégié d'information et de dialogue pour une cohabitation harmonieuse entre le projet et le milieu d'accueil. Le rôle du comité est consultatif, mais il peut formuler des recommandations. Les statuts et le fonctionnement du comité ont été discutés. Il a été proposé et adopté de réduire le nombre de représentants citoyens pour éviter une surcharge de membres. Les rôles et responsabilités des membres du comité ont été clarifiés, notamment en ce qui concerne la gestion des signalements et la communication des informations importantes : - M. Landry souligne le fait qu'il faudrait que les représentants soient vraiment représentatifs de la majorité des citoyens qu'ils représentent ; - Le point 4.1.4 concernant le kilométrage est à confirmer. M. Villeneuve en discutera avec les partenaires et fera un retour au comité le moment venu.
5. Questionnaire aux participants	24-03-2025 : Les résultats du questionnaire envoyé aux participants ont été présentés. Les réponses ont été analysées et des suggestions ont été faites pour améliorer le fonctionnement du comité. Entre autres il a été proposé de : - Ajouter une présentation à chaque réunion sur l'évolution du projet et les phases en construction ; - Prévoir des visites de chantier pour les membres du comité lorsque les travaux de construction des bases commencent ; - Faire participer M. Guillaume Carrier (Chef de chantier Boralex) à la prochaine rencontre du comité pour qu'il parle de ce qui a déjà été fait, de ce qui est et de ce qui s'en vient et un compte rendu de sa présentation sera disponible.
6. Suivi registre des signalements	24-03-2025 : M. Villeneuve a expliqué le schéma qui décrit le processus de résolution des signalements. Un registre des signalements sera tenu et présenté à chaque réunion. Les signalements sont classés par niveau de priorité, allant de la sécurité immédiate (niveau 1) à des correctifs pouvant attendre (niveau 2). Les priorités sont déterminées en fonction de l'impact sur la sécurité, l'environnement, et la praticabilité des chemins.

Point à l'ordre du jour	Résumé des échanges
7. Varia	1 Le dynamitage qui cause des nuisances sonores et des interrogations parmi les résidents. Pour répondre à cet enjeu, des avis de sautage sont envoyés, et des vérifications de sécurité sont effectuées avant chaque dynamitage. Aussi, les résidents non permanents ne reçoivent pas toujours les informations. Une proposition de l'utilisation de bulletins municipaux, de réseaux sociaux et de l'info-travaux pour informer les résidents des travaux en cours.
	B Est-ce qu'il a un projet d'installation de la fibre optique? M. Villeneuve prendra de l'information à ce sujet et reviendra au comité pour indiquer s'il y aura de nouvelles fibres optiques d'installées et le cas échéant le tracé choisi.
	C Les chemins sont en mauvais état pendant le dégel. M. Villeneuve répond qu'un stationnement temporaire au bord de la 138 à St-Tite-des-Caps est mis en place pour les travailleurs pour qu'ils puissent utiliser des véhicules de compagnie pour se rendre au chantier. Toute la circulation associée au projet des neiges secteur sud doit emprunter en tout temps le nouveau chemin d'accès, seules des raisons de santé et sécurité pourrait être considérées. Une situation non urgente a été rapportée et des interventions ont été effectuées afin que cela ne se reproduise plus. Les mesures sont prises pour améliorer l'état des chemins et le garder carrossable pendant le dégel. En temps normal, les camions ne sont pas autorisés à utiliser ce chemin, et des mesures disciplinaires sont prises contre les employés qui ne respectent pas cette règle. L'exception a été faite uniquement pour des raisons de santé et de sécurité, et il est clairement indiqué que ce sera le seul cas d'exception autorisé.
	D Les chemins nécessitent des réparations fréquentes pour rester praticables : l'entrepreneur est responsable de l'entretien des chemins. Des réparations rapides sont effectuées lorsque des problèmes sont signalés. Les villégiateurs sont encouragés à signaler les problèmes pour que des actions rapides puissent être prises et Boréa sera avisé d'être vigilant à ce sujet.
	E M. Villeneuve confirme que les engagements pris par Mme Fortin-Richard restent valides et seront respectés, même après son départ. Les engagements incluent notamment la garantie que les résidents auront accès à l'eau avant et après le projet. Bien que des dynamitages proches des sources d'eau puissent poser des risques, des mesures seront prises pour s'assurer que les résidents continuent de bénéficier de leur approvisionnement en eau. Si des problèmes surviennent, ils seront traités rapidement et de manière responsable. Les engagements de Mme Fortin-Richard ont été validés et seront maintenus par l'équipe actuelle.
	F Les opérateurs sont obligés d'avoir un kit de déversement dans chaque machine, et des bacs sont placés sous les génératrices pour recueillir les gouttes. Les déversements sont rigoureusement surveillés et corrigés à la source. Les processus de vérification sont régulièrement suivis, et des visites fréquentes du ministère de l'Environnement et de la CNESST sont effectuées pour vérifier la conformité.
8. Mot de la fin	G Chemins Forestiers : Les chemins forestiers en période de dégel ne sont pas asphaltés, ce qui pose des problèmes de praticabilité. L'écoulement de l'eau prend du temps, généralement une à trois semaines, ce qui affecte la condition des chemins et après le projet. Suite au dégel des réparations seront faites pour garantir l'accès au territoire. Rendre les chemins indépendants du gel et du dégel serait financièrement impossible pour le projet. Il est possible que la situation soit perturbée pendant certaines périodes, mais des mesures sont prises pour minimiser les impacts.
	Michel clôture la rencontre et la prochaine sera au mois de juin

Point à l'ordre du jour	Résumé des échanges
9. Recommandations et suggestions formulées	A Il a été proposé de réduire le nombre de représentants citoyens pour éviter une surcharge de membres. Il est décidé par le comité de réduire à 1 citoyen par municipalité et pour la MRC de la côte de Beauré. Le tableau est corrigé dans le document Statut et fonctionnement Comité de liaison des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré et du projet éolien Des Neiges Secteur Sud.
	B Envoyer la version finale approuvée du document Statut et fonctionnement Comité de liaison des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré et du projet éolien Des Neiges Secteur Sud à tous.
	C Les membres de Club doivent prendre contact avec Michel Villeneuve s'ils rencontrent un enjeu majeur et si cet enjeu ne peut pas attendre la prochaine rencontre du comité.
	D Ajouter une présentation à chaque réunion sur l'évolution du projet et les phases en construction.
	E Prévoir des visites de chantier pour les membres du comité lorsque les travaux de construction des bases commencent
	F Faire participer Monsieur Guillaume Carrier (Chef de chantier Boralex) à la prochaine rencontre du comité pour qu'il parle de ce qui a déjà été fait, de ce qui est et de ce qui s'en vient et un compte rendu de sa présentation sera disponible
	G Utiliser les bulletins municipaux et les réseaux sociaux pour informer les résidents des travaux et des dynamitages.
	H Prévoir le changement de substituts en fonction de la disponibilité de la personne
	I Tenir dans un lieu à proximité du site en présentiel le prochain comité
	J Si nous devons refaire un comité en virtuel, il faut avoir le matériel technique dédié à ce genre de rencontre.
10. Suivi requis	A Confirmer le Plafonds et taux régissant l'utilisation d'une automobile en 2025 Revenu Québec du statut concernant le kilométrage. Discutez avec les partenaires et fera un retour au comité le moment venu.
	B Rendre disponible le compte rendu de chaque rencontre et s'assurer que les bons termes et les bonnes appellations sont utilisés. Michel Villeneuve mentionne que le compte rendu lorsqu'il sera approuvé sera déposé sur la page web du projet.
	C Retour pour l'information demandée pour la fibre optique au point 7 b).
	D Il reste des postes à combler pour compléter le comité. 1 riverain de Beauré et 1 de la MRC de la Côte de Beauré. Aussi, il manque 4 représentants des communautés autochtones.
11. Prochaine rencontre	Prévue en juin